

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D738-2026 – Intégration du prêt n°00000301920 dans les comptes du Syndicat suite à l'adhésion de la commune de Septeuil

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER À 19H00

Date de convocation : 3/02/2026

Nombre de délégués en exercice : 54

Membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total de votes : 36

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET		Pouvoir à Mme PLANCHON
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET		X
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY		X
GALLUIS	Sébastien BOULANGER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Françoise MERIAUX		X
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		Pouvoir à Mr PÉLISSIER
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	

LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	Envoyé en préfecture le 12/02/2026 Reçu en préfecture le 12/02/2026 Publié le 13/02/2026 ID : 078-200063048-20260212-D738_2026-DE	
LES MESNULS	Gérald BOHY		
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Florence PIQUART	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Damien THEVIN	X	
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Marc GOURDON		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN		X
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
SEPTEUIL	Dominique RIVIÈRE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Sandrine HAGNIER		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	

Objet : D738-2026 – Intégration du prêt n°00000301920 dans à l'adhésion de la commune de Septeuil

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 13/02/2026
ID : 078-200063048-20260212-D738_2026-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral portant adhésion de la Commune de Septeuil au SIRYAE,

Vu la délibération n° 2025-315.7 de la commune de Septeuil en date du 1^{er} octobre 2025 visant à transférer sa compétence eau potable au SIRYAE à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération n° D726-2025 du Comité Syndical du SIRYAE en date du 12 novembre 2025 relative à l'adhésion de la commune de Septeuil,

Vu le tableau d'amortissement communiqué par le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France,

Considérant la nécessité d'intégrer dans les comptes du SIRYAE, l'emprunt n°00000301920 contracté par la commune de Septeuil auprès du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide d'intégrer dans les comptes du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026 l'emprunt n°00000301920 d'une durée de 216 mois (18 ans) contracté en 2013 par la commune de Septeuil auprès du Crédit Agricole à hauteur de 200 000 €.
- Précise que le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 93 106,05 € avec un taux d'intérêt de 3,20 % et une échéance annuelle de 13 375.69 €. La date de la dernière échéance est le 24 mars 2033.
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2026 et suivants, articles 1641 pour le remboursement de l'emprunt et 66111 pour le paiement des intérêts.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Pour extrait rendu exécutoire,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Dominique ARTEL

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	Envoyé en préfecture le 12/02/2026	
	Jean+-Louis BARON	Reçu en préfecture le 12/02/2026 X	
	Philippe GAULTIER	X	
	François PETIPAS		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	X	
	Denis VERGNIAULT		X

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026 X
Publié le 13/02/2026
ID : 078-200063048-20260212-D738_2026-DE

Berger
Levrault

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA QUEUE-LEZ-YVELINES, donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de AUTEUIL-LE-ROI, donne pouvoir à Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX.

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'ORGERUS, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

DRV POLES PROFESSIONNEL 8924
DRV POLE EXPERT
Tél. : 01 30 23 11 66 (non surtaxé)

SEPTEUIL COMMUNE

PLACE DE LA MAIRIE

78790 SEPTEUIL

Référence du prêt : 00000301920
Référence du partenaire : 62016516

PARIS, le 19/01/2026

COMMUNE SEPTEUIL

VEUILLEZ TROUVER CI-JOINTE L'EDITION DU TABLEAU
D'AMORTISSEMENT DE VOTRE FINANCEMENT,
DEPUIS SON ORIGINE
ET REPONDANT AUX CARACTERISTIQUES CI-APRES

Caractéristiques du prêt

Montant	200 000,00 Euros
Durée	216 mois
Différé	0 mois
Périodicité	Annuelle
Taux	3,2000 %
Frais de gestion	0,0000 %
Date de valeur de la réalisation	24/12/2013
Profil	1
Catégorie	Echeance constante interets percus terme echu proportionnel Mt coll pub reamenag

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DEPUIS SON ORIGINE

Référence du partenaire :

62016516

COMMUNE SEPTEUIL

Référence du prêt :

00000301920

Evènement	Date	Taux	Montant	Capital	Intérêts (*capi.)	Autres	Capital restant du
	29/11/2013						
REALISATION	24/12/2013	0,0000	200 000,00				200 000,00
ECHEANCE	24/03/2014	3,7800	14 036,88	12 172,77	1 864,11		187 827,23
ECHEANCE	24/03/2015	3,7800	14 036,88	6 937,01	7 099,87		180 890,22
MODIFICATION	15/09/2015	REAMENAGEMENT DU PRET					180 890,22
ECHEANCE	24/03/2016	3,2000	13 877,34	7 587,20	6 290,14		173 303,02
ECHEANCE	24/03/2017	3,2000	13 375,69	7 829,99	5 545,70		165 473,03
ECHEANCE	24/03/2018	3,2000	13 375,69	8 080,55	5 295,14		157 392,48
ECHEANCE	24/03/2019	3,2000	13 375,69	8 339,13	5 036,56		149 053,35
ECHEANCE	24/03/2020	3,2000	13 375,69	8 605,98	4 769,71		140 447,37
ECHEANCE	24/03/2021	3,2000	13 375,69	8 881,37	4 494,32		131 566,00
ECHEANCE	24/03/2022	3,2000	13 375,69	9 165,58	4 210,11		122 400,42
ECHEANCE	24/03/2023	3,2000	13 375,69	9 458,88	3 916,81		112 941,54
ECHEANCE	24/03/2024	3,2000	13 375,69	9 761,56	3 614,13		103 179,98
ECHEANCE	24/03/2025	3,2000	13 375,69	10 073,93	3 301,76		93 106,05
ECHEANCE	24/03/2026	3,2000	13 375,69	10 396,30	2 979,39		82 709,75
ECHEANCE	24/03/2027	3,2000	13 375,69	10 728,98	2 646,71		71 980,77
ECHEANCE	24/03/2028	3,2000	13 375,69	11 072,31	2 303,38		60 908,46
ECHEANCE	24/03/2029	3,2000	13 375,69	11 426,62	1 949,07		49 481,84
ECHEANCE	24/03/2030	3,2000	13 375,69	11 792,27	1 583,42		37 689,57
ECHEANCE	24/03/2031	3,2000	13 375,69	12 169,62	1 206,07		25 519,95
ECHEANCE	24/03/2032	3,2000	13 375,69	12 559,05	816,64		12 960,90
ECHEANCE	24/03/2033	3,2000	13 375,65	12 960,90	414,75		